



Quelles formations à distance ?

Le campus connecté de Dieppe-Maritime donne accès à **toutes les formations à distance** proposées par des établissements ou organismes d'enseignement supérieur.

Exemples de cursus: droit, économie, Staps, sanitaire et social, littérature, commerce, communication, diététique, informatique, tourisme administration, petite enfance...

Et la plupart des formations sont accessibles: BTS, Licence, Master 1 et 2, Préparation concours, Titres professionnels niveau bac, Certificat de Qualification Professionnelle...

Pour trouver ta formation à distance, renseigne-toi auprès des établissements ou sur les sites : **parcoursup.fr, fied.fr, fun-mooc.fr, sup-numerique.gouv.fr, cned.fr...**

Comment s'inscrire ?

Trouve l'établissement d'enseignement supérieur ou l'organisme de formation à distance qui propose la formation que tu souhaites suivre et candidate auprès du Campus Connecté Dieppe à l'adresse suivante :

campusconnecte
@agglodieppe-maritime.com

Plus d'infos

communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

☎ **02 32 90 20 25**

f **dieppemaritime**

🌐 **agglodieppe-maritime.com**



**Choisis ton cursus
parmi des dizaines
de formations
supérieures, et fais
tes études à Dieppe !**



Quitter Dieppe pour faire ses études, ça peut être compliqué. Grâce au *Campus connecté*, tu peux suivre ton cursus étudiant à distance, depuis Dieppe, et auprès de l'université de ton choix. *Campus connecté* ce sont des dizaines de formations, de tous les niveaux, dans tous les domaines, et prodiguées par les meilleurs établissements d'enseignement.



Qu'est-ce que c'est un campus connecté ?

Dieppe-Maritime a été retenue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour faire partie des campus connectés labellisés.

Le Campus Connecté permet de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur et de garantir la même reconnaissance et la même qualité de diplômes. Et c'est aussi une formation sur-mesure, encadrée par un tuteur qui t'accompagne dans ton parcours et ton organisation.

Qui est concerné(e) ?

Chacun a ses raisons de souhaiter intégrer le campus connecté : réorientation, reprise des études ou simplement l'envie de rester à Dieppe.

Le campus connecté peut aussi être la réponse à des contraintes financières, familiales, de santé, un handicap, une phobie scolaire, ou le besoin d'un rythme d'apprentissage personnalisé.

Combien ça coûte ?

Si les frais de scolarité dépendent de l'établissement d'enseignement supérieur de rattachement, l'inscription au Campus connecté de Dieppe-Maritime est, quant à elle, gratuite !

Les équipements et services du Campus Connecté de Dieppe-Maritime



Situé à proximité immédiate de la gare, le Campus connecté c'est :

- ✓ un **mini campus au cœur de dieppe,**
- ✓ **du matériel mis à disposition :** 1 ordinateur par étudiant(e), accès internet, 1 imprimante...
- ✓ un **accompagnement individualisé :** un tuteur aide à organiser le travail en fonction des contraintes et de la formation suivie, donne des conseils méthodologiques et suit le parcours de formation,
- ✓ un **accompagnement collectif :** dédié à l'animation d'une vraie vie de campus avec des liens avec les équipements et les associations du territoire.
- ✓ **des rendez-vous avec l'Université de Rouen Normandie :** conférences, ateliers de travaux, mode projet, temps d'accueil sur le site de Mont-Saint-Aignan.



Comment ça fonctionne ?

- ✓ Tu as le statut d'étudiant(e) rattaché(e) à l'université de la formation (ou l'établissement) dans lequel tu es inscrit(e) à distance.
- ✓ C'est l'établissement de rattachement qui définit les modalités de cours et d'examens.
- ✓ Tu signes un contrat d'engagement auprès du Campus connecté de Dieppe-Maritime. Tu organises ton programme de cours sur le Campus connecté pour un volume horaire hebdomadaire de 12 heures minimum.
- ✓ Un volume plus important est recommandé.